

**BAREME DE COMMISSIONS EN COURS DE LA SOCIETE FIDEF
(DOSSIERS EN ADMINISTRATION, REDRESSEMENT,
LIQUIDATION JUDICIAIRES)
A PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2017**

- Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur
- Dans le cadre d'une délégation de mandat, le barème des honoraires applicable est celui de l'agence ayant reçu le mandat initial.
- Le montant des honoraires H.T est calculé à partir du prix de vente.

Sur prix offert net vendeur : (droit au bail - fonds de commerce)

de	0	à	8.000 Euros	1.500 Euros
de	8.001	à	46.000 Euros	15 %
de	46.001	à	65.000 Euros	12 %
de	65.001	à	150.000 Euros	10 %
de	150.001	à	600.000 Euros	7 %
au delà de			600.001 Euros	5 %

Sur prix offert net vendeur : (murs)

de	0	à	80.000 Euros	10 %
de	80.001	à	300.000 Euros	8 %
de	300.001	à	770.000 Euros	7 %
de	770.001	à	1.500.000 Euros	6 %
au delà de			1.500.001 Euros	5 %

Application de ce barème :

Il y a lieu de procéder au découpage par tranche du prix.